

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 25 Septembre 2024**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 19**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt quatre**

**Et le vingt-cinq septembre**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

**Date de la convocation :**

19/09/2024

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT  
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – J. CHUECOS  
F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT - C. UHL  
M. SOLER

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s)

**Objet de la délibération 54-2024**

Adhésion à l'association « Collectif Prouvènço »

S. AELVOET à G. MOURGUES  
N. LIGNY à M. NOEL GAMET  
M. DUMAS à R. BENEJEAN  
P. PORTE à H. JAUBERT  
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS

Annie VASAI  
Jérôme DELCOURT  
Pascal CASTEAU

Vincent LEVEQUE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Josiane HAAS-FALANGA

Le « Collectif Prouvènço » est une association loi 1901 créé en 2000 et reconnue d'intérêt général en 2022. Il a pour vocation de protéger, perpétuer, diffuser et promouvoir la culture provençale à travers ses coutumes, ses traditions et sa langue, notamment au travers de son Observatoire de la langue et de la culture provençales.

Il propose diverses activités, allant des cours de provençal à l'organisation de manifestations et d'expositions temporaires, en passant par l'édition d'ouvrages bilingues et d'un magazine trimestriel.

La défense et la reconnaissance de la langue provençale comme langue régionale de France est le projet phare de l'association.

Compte tenu de l'intérêt culturel présenté par toutes ces actions, la ville de Cabannes souhaite apporter son soutien au Collectif Prouvènço rejoignant ainsi les 110 communes adhérentes et ainsi manifester son engagement à œuvrer pour la Provence, la reconnaissance de sa culture, de ses traditions et de sa langue.

## DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 30/09/2024  
Reçu en préfecture le 01/10/2024  
Publié le 01/10/2024  
ID : 013-211300181-20240925-D542024-DE

**Le Conseil Municipal,**  
**Entendu** l'exposé du rapporteur,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** l'intérêt d'adhérer au Collectif Prouvènço

**Et après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article I : D'AUTORISER** l'adhésion de la Commune à l'association « Collectif Prouvènço » pour un montant de 70 € au titre de l'année 2024.

**Article II : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte de soutien ci-annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT – S. AELVOET – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. CHUECOS – F. CHEILAN  
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – C. UHL – M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gilles MOURGUES

Le secrétaire de séance,  
Vincent LEVEQUE

